

Surpopulation carcérale et service minimum : la Belgique, mauvaise élève selon le dernier rapport du CPT

[Communiqué de presse du 30.11.2022](#)

Le Comité anti-torture du Conseil de l'Europe publie un nouveau rapport sur les conditions de détention en Belgique après avoir visité quatre prisons en novembre 2021. Les conclusions sont sans appel : surpopulation record, grèves récurrentes et manque d'effectifs avec toutes les conséquences que cela implique sur le quotidien et le respect des droits fondamentaux des personnes détenues.

Dans son [rapport](#) publié hier, le CPT met en lumière plusieurs problématiques telles que la surpopulation croissante au sein des prisons et les tensions qui en résultent inévitablement. Le manque d'effectifs et la présence insuffisante de personnel surveillant ne feraient qu'exacerber la situation.

Le CCSP rejoint le CPT sur ce point au regard du nombre de détenus qui ne cesse de croître bien au-delà de la capacité réelle, et ce, depuis plusieurs années. En effet, la population carcérale dépasse actuellement les 11 000 personnes incarcérées pour une capacité totale de 9738 places. À cela s'ajoute un nombre record de détenus contraints de dormir sur des matelas à même le sol, souvent à côté des sanitaires. À ce jour, quelque 231 personnes (essentiellement au nord du pays) sont encore concernées par ces conditions inhumaines de détention.

Cette surpopulation, à laquelle le gouvernement a répondu, entre autres, par la création de nouvelles prisons, constitue un réel fléau impactant de longue date le système pénitentiaire belge dans son ensemble mais aussi et surtout les droits et la dignité des personnes détenues ainsi que les conditions de travail du personnel pénitentiaire.

Les prisons du pays souffrent également d'une pénurie d'agents de surveillance et d'un absentéisme chronique du personnel pénitentiaire pour cause de maladie, d'arriérés de congé ou de grève. À ce sujet, le CPT rapporte notamment que les nombreuses grèves organisées, alors même que les dispositions relatives au service minimum ne sont pas mises en œuvre, affectent considérablement les personnes détenues. En effet, durant les périodes d'arrêt de travail, l'accès aux activités quotidiennes (travail, préau, visites, présence aux audiences, soins de santé, douches, etc.) est généralement empêché en violation des droits garantis aux personnes détenues en toutes circonstances.

Une problématique également soulignée par le CCSP lors de ses visites en prison ces dernières semaines. En effet, les grèves menées chaque mercredi depuis le début du mois de novembre ont fortement perturbé l'organisation interne des prisons, sacrifiant notamment l'accès et la continuité des soins de santé dispensés aux personnes détenues, y compris aux internés.

À travers son rapport, le CPT formule toute une série de recommandations à l'égard des autorités belges en vue d'améliorer les conditions de détention et de faire respecter les droits fondamentaux des personnes détenues. Celles-ci font écho aux prises de position du CCSP publiées au cours de ces 3 dernières années. Force est de constater que la Belgique a encore beaucoup d'efforts à fournir en la matière, ces observations menées il y a un an étant encore et toujours d'actualité.